



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **09 Juillet à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le **4 Juillet 2025** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2025EL090703

**PRESENTS** : BARRERE Jean Louis - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis - YARZABAL Isabelle

**ABSENTS** : BORDELANNE Dominique - LAGOUEYTE Clément - MERLIN Laurence - SOLER Catherine -  
**POUVOIRS** :

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Pouvoirs : 0

### Objet : Vente d'un terrain communal : Lot 45 du lotissement Mouncaout 2

**CONSIDERANT** la volonté de Mme BRAZEILLES Sabine d'acquérir un terrain sur la commune de CASTETS ;

**CONSIDERANT** la proposition de la Commune de CASTETS de vendre à Mme BRAZEILLES Sabine le terrain communal Lot 45 du Lotissement Mouncaout 2 cadastré section BE 0086 à CASTETS, d'une superficie de 661 m<sup>2</sup> moyennant le montant ci-dessous :

Prix HT	TVA	Prix TTC
61 978.43 €	4 121.57 €	66 100.00 €

**CONSIDERANT** l'avis des Domaines numéro 2024-40075-31807 du 03 Juin 2024 ;

**Sur proposition de M. le Maire,**

Après délibérations, le Conseil Municipal vote, par **15 voix pour**, la vente par la Commune de CASTETS du terrain communal Lot 45 du Lotissement Mouncaout 2, d'une superficie de 661 m<sup>2</sup>, au profit de Mme BRAZEILLES Sabine pour le montant ci-dessous :

Prix HT	TVA	Prix TTC
61 978.43 €	4 121.57 €	66 100.00 €

Les frais accessoires à la vente (frais de notaire, frais d'enregistrement, frais de géomètre...) viendront en sus du prix indiqué et resteront à la charge des acquéreurs.

M. le Maire ou son premier Adjoint, deuxième Adjoint ou troisième Adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente qui sera dressé en l'office notarial PETGES, notaires à CASTETS, ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

**Le Maire.**  
Philippe MOUHEL

**La secrétaire de séance,**  
Vanessa FRUIT